



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 76.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

Date de la convocation : 3 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf et le neuf juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. IGOUNET. FERRARI. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC.

Pouvoirs : Mme LABORDE à M. MANERO. Mme FABREGAS à M. ANDRE. Mme OVADIA à Mme PONS. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. MONTAGNER. GADEN. PEGOURIE. POUVILLON. MUSARD. Mme ESTAUN.

Secrétaire de séance : Mme VIGNE DREUILHE.

Objet de la délibération : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Exposé :

Le Conseil municipal ayant acté l'élection d'un nouvel adjoint sans modification de l'ordre du tableau, il est proposé à l'assemblée l'élection du seul poste d'adjoint vacant.

Lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7-2, L.2121-17, L.2122-10, R.2121-3 sous la présidence du Maire et après s'être assuré que le quorum est atteint, il est procédé à un appel à candidatures et au vote.

A été enregistrée la candidature suivante : Monsieur Félix MANERO

Mme VIGNE DREUILHE est désignée assesseur.

Mme FOISSAC est désignée comme scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins dans l'urne : 21

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

M. Félix MANERO a obtenu 21 voix.

M. Félix MANERO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé Adjoint au maire et prend le 6^{ème} rang dans la liste des adjoints.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190709-09072019_76-DE
Reçu le 14/07/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
12/07/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE